



# Communiqué

Accessibilité des bâtiments communaux

## Mise en ligne d'une cartographie pour les personnes en situation de handicap

**A l'occasion de la journée internationale des personnes en situation de handicap, la Ville de Lausanne présente les premiers fruits de sa politique d'accessibilité universelle. Dès à présent, les usagers de la Ville pourront disposer d'une carte numérique d'accessibilité aux bâtiments communaux. En outre, un poste de coordinateur-trice en matière d'accessibilité universelle vient d'être mis au concours.**

En partenariat avec l'organisation Pro Infirmis, la Ville a réalisé une carte numérique permettant de signaler aux usagers l'accessibilité des infrastructures de la Ville (écoles, garderies, postes de police, guichets, etc.). Près de 300 lieux ont ainsi été visités et analysés par Pro Infirmis qui a procédé aux relevés dans le cadre du projet « données numériques d'accessibilité », soutenu notamment par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). Ce projet a comme objectif l'intégration d'informations sur l'accessibilité sur des plateformes numériques tous publics.

Cette carte numérique est désormais disponible sur [www.lausanne.ch/accessibilite](http://www.lausanne.ch/accessibilite). Elle doit permettre aux usagers d'anticiper leurs déplacements et d'obtenir rapidement des informations sur l'accessibilité d'une administration (WC, ascenseur, place de parc, etc.).

Cette carte a également pour vocation de guider le plan d'action de la Ville afin d'améliorer son accessibilité. Si certains bâtiments peuvent difficilement être rendus accessibles de par leur caractère historique, ceux qui nécessitent des aménagements se verront progressivement transformés, au fil des rénovations planifiées. La Ville a désormais une vision d'ensemble des besoins en la matière.

Afin que ces transformations se concrétisent et que d'autres améliorations puissent voir le jour, une personne sera prochainement engagée afin de favoriser l'initiation et la mise en œuvre des projets au sein de la Ville. Elle aura également la charge d'instituer un dialogue entre les services de la Ville et les usagers en situation de handicap, afin de pouvoir mieux prendre en compte les besoins de ces derniers. Une commission composée d'organisations représentant des publics en situation de handicap ainsi que des associations faitières régionales sera notamment créée. De plus, des référents seront nommés au sein de chaque direction de la Ville afin de pouvoir appuyer leurs collègues lors de la mise en œuvre de nouvelles mesures.

La Municipalité de Lausanne

Informations complémentaires sur le [site de Pro Infirmis](#)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

Lausanne, le 3 décembre 2018